

## Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens

Objet : « Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du Plan Nature 2030 »

Résolution du Conseil d'Administration  
Réunion tenue le 8 février 2024  
Au 17 Rang 8, Ripon

Les membres du conseil d'administration de la coopérative de solidarité des Forêts et des Gens formant quorum lors d'une réunion dument convoquée tenue le 8 février 2024 à Ripon ont résolu d'adopter la position suivante :

### RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté à la suite de la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs ;

ATTENDU QUE plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels ;

ATTENDU QUE l'ensemble des membres de la coopérative de solidarité des Forêts et des Gens sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Danielle Chénier**

**APPUYÉ PAR : Jolyane Lamontagne**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**Que la coopérative de solidarité des Forêts et des Gens s'engage :**

**À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan Nature 2030 ;**

**À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.**

Proposition adoptée à l'unanimité.

Signé : Jolyane Lamontagne Date : 22/02/2024  
Jolyane Lamontagne  
Secrétaire de la coopérative de solidarité des Forêts et des Gens

Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens  
124 Ch de la Baie-de-L'ours  
Montpellier QC J0V 1M0